pleurant dans les bras de son éloquent défenseur en lui disant :

— Combien je suis heureux, que vais-je vous donner pour votre peine ?

— Mais rien, mon ami.

Si, je veux vous donner ce que j'ai de plus cher.

Et Pitou de se fouiller... de sortir son mouchoir, noué à l'un des bouts, et d'en extraire un petit paquet soigneusement ficelé.

L'avocat esquissait déjà un geste pour le remercier, croyant à un offre d'argent.

Mais Pitou insiste, ouvre le petit paquet et exhibe aux yeux stupéfaits de son défenseur une longue et touffue mèche de cheveux d'un roux superbe... un cadeau de sa *payse... ce qu'il avait de plus cher*.

L'histoire prétend que le jeune Dufaure, très accommodant, se contenta d'accepter la moitié du présent qui lui était offert, pour ne pas trop affliger son reconnaissant et naïf client.

— Bonne histoire de voleur. — Un monsieur assistait sur les boulevards au défilé d'un régiment. Il était pressé dans la foule. Tout à coup, il sent une main se glisser sur son gilet; d'un geste brusque il saisit cette main...

— Monsieur, lui dit alors une voix suppliante, ne me perdez pas... Tenez.

Et de l'autre main, le filou déconfit lui glisse une montre que notre confrère, heureux de l'avoir échappé belle, insère dans son gousset.

Et le filou de s'esquiver au plus vite.

Le monsieur oublie cet incident et une heure après il rentre chez lui.

O surprise ! Sur sa cheminée, il aperçoit sa montre qu'il y avait oublié en sortant.

La montre que lui avait glissée le filou avait été volée à un autre.

NOUVELLES DU MATIN

Incendie du Kremlin

L'*Intransigeant* publie la dépêche suivante de son correspondant spécial à Saint-Pétersbourg :

A Moscou, le Kremlin brûle.

Le feu a pris à trois endroits différents à la fois.

La caserne n'est plus qu'un immense foyer de flammes.

L'autorité supprime toutes les dépêches qui ont trait à l'incendie du Kremlin.

La terreur parmi la population est poussée au comble par des affiches qui annonçaient, depuis quelques jours, que la ville entière serait incendiée.

Toute la garnison est sur pied; des cavaliers e des fantassins parcourent jour et nuit les rues de la ville pour veiller à l'ordre et empêcher au besoin de nouveaux incendies.

La nuit, on arrête toutes les personnes qui se hasardent dans les rues.

Nous ne reproduisons cette grave nouvelle que sous toutes réserves, car aucune autre dépêche ne la confirme.

Toutefois. l'*Intransigeant* nous a paru si souvent bien informé des hauts faits des nihilistes qu'il a bien pu avoir le premier des renseignements sur ce nouvel exploit de cette secte abominable.

Les obsèques de M. Dufaure

Les obsèques de M. Dufaure, ont eu lieu, hier matin, à onze heures et demie, en l'église de Rueil.

Une foule énorme, composée de notabilités du monde politique et du barreau, suivait le char funèbre de l'ancien garde des sceaux.

S. A. Mgr le duc de Nemours était représenté à cette triste cérémonie par M. le comte de Riancey, son secrétaire particulier et les autres membres de la famille royale d'Orléans par M. Bocher, sénateur.

A onze heures trente-cinq minutes, le clergé de la paroisse de Rueil vient à la maison mortuaire, 18, rue de Suresnes, faire la levée du corps.

M. l'abbé Marion, curé de Rueil, est assisté de M. l'abbé d'Hulst, envoyé par S. Em. le cardinal Guibert, M. l'abbé Bazin, représentant Mgr Maret. primicier du chapitre de Saint-Denis, et le R. P. Petetot, supérieur général des Prêtres de l'Oratoire.

Le cortège se met en marche dans l'ordre suivant :

Une demi brigade centrale des gardiens de la paix de Paris;

Le clergé;

Le char funèbre;

Le commandant Fayet, représentant M. le Président de la République;

La famille;

S. Ex. le prince Orloff, ambassadeur de Russie ;

La députation du Sénat ;

Les membres du Conseil de l'Ordre des avocats ;

Les membres de la Chambre des notaires ;

Le Conseil des prisons ;

Une députation de la Chambre des notaires de Bordeaux;

Les invités.

Le deuil était conduit par MM. Gabriel et Amédée Dufaure, fils du défunt, suivis de MM. Edouard de Monicault, son gendre; Charles Dufaure, Alexis, Pierre et Gaston de Monicault, ses petits-fils, et le vice-amiral Roussin, son neveu.

Au nombre des invités se trouvaient MM. Barthélemy Saint-Hilaire, ministre des affaires étrangères, Cazot, ministre de la justice, Sadi-Carnot, ministre des travaux publics, Cochery, ministre des postes et des télégraphes, Martin-Feuillée, sous-secrétaire d'Etat au ministère de la justice, et un grand nombre de personnalités, parmi lesquelles plusieurs membres de l'Académie française.

A l'issue de la cérémonie religieuse, le corps a été déposé dans l'une des chapelles de l'église de Reuil. Samedi la dépouille mortelle de M. Dufaure sera transportée à Grezac, par Vicelles (Seine-Inférieure), pour être inhumée dans un caveau de famille.

L'administration de l'Algérie

La commission extra-parlementaire chargée de la réorganisation administrative de l'Algérie s'est réunie hier matin au ministère de l'intérieur sous la présidence de M. Constans.

Elle a statué sur la proposition de la seconde sous-commission relative au rattachement des services administratifs de la colonie à ceux de la métropole.

Elle a décidé que chaque service serait rattaché directement au ministère correspondant.

Toutefois, dans chaque ministère, la partie des services concernant l'Algérie ne sera pas confondue avec les autres et constituera une section à part.

L'escadre Turque à Tripoli.

Constantinople, 29 juin, s.

Les journaux turcs annoncent que la frégate *Moukacemeikair* et le corvettes *Chevketnuma* et *Medjidié* sont parties pour l'ile de Candie, d'où, après avoir rallié la corvette *Mouzaffer*, elles se rendront sur les côtes de la Tripolitaine.

La santé de l'impératrice d'Allemagne

Berlin, 30 juin, 10 h. 45 m. matin.

L'impératrice Augusta est en danger de mort.

On attend d'un moment à l'autre la fatale nouvelle,

Les péripéties de l'affaire Eyben

On se rappelle que l'arrestation de Mme Eyben, au passage des Panoramas, eut lieu sur l'indication d'un gardien de ce passage, nommé Ginot, auquel les agents demandèrent de leur montrer les femmes qui le plus habituellement venaient s'y livrer au racolage.

En butte, depuis ce moment à des tracasseries sans nombre, ouvertement blâmé par son collègue Russiot, se croyant menacé dans la position qu'il occupe depuis vingt ans, Ginot a perdu la tête et a voulu tuer son collègue avec un revolver.

Russiot, après l'avoir désarmé, est allé rendre compte du fait au gérant des immeubles. Pendant ce temps Ginot allait se constituer prisonnier chez M. Rolly de Balnègre, commissaire de police.

Ce magistrat l'a fait examiner par un médecin qui a reconnu un commencement d'aliénation mentale. Ginot a été envoyé à Sainte-Anne.

NOUVELLES DU SOIR

Voici le sommaire du *Journal Officiel* d'aujourd'hui :

Loi sur la liberté de réunion.

Décret portant nomination de préfets, sous-préfets, secrétaires-généraux et conseillers de préfecture.

Décret nommant un maire.

Partie non officielle. — Nouvelles et correspondances étrangères.

LA PRESSE & LA SÉANCE D'HIER

Les Journaux de Droite

Le Moniteur Universel.

L'interpellation de M. Jacques sur les événements d'Algérie n'a pas fait suffisamment ressortir la cause véritable, la cause première des événements dont notre colonie est le théâtre, par une raison fort simple : c'est que ceux qui soutenaient l'interpellation, aussi bien d'ailleurs que ceux qui la combattaient, étaient d'accord pour fermer les yeux à la lumière, à l'évidence, et pour attribuer à ces événements d'autres motifs que le motif véritable. Alors qu'il fallait accuser l'institution du gouvernement civil, telle qu'elle fonctionne aujourd'hui, on s'en est pris tantôt aux officiers qui ont commandé les colonnes lancées à la poursuite des dissidents, tantôt au gouverneur général, M. Albert Grévy, tantôt au ministre de la guerre. Nous ne prétendons pas que chacun de ces personnages n'ait pas sa part de responsabilité dans les événements malheureux dont l'opinion s'est émue, mais nous disons que la responsabilité encourue soit par le ministre de la guerre, soit par M. Albert Grévy, soit par les officiers mis à la tête des colonnes, est une responsabilité secondaire et qu'au fond le grand, le vrai, sinon l'unique coupable, c'est, le gouvernement civil, tel qu'il est aujourd'hui institué.

Le Soleil

M. Albert Grévy restera à la tête du gouvernement général civil de l'Algérie ; il continuera à commander dans notre colonie les troupes de terre et de mer et à assister avec l'impassibilité d'un fakir au massacre des populations dont il est chargé d'assurer la sécurité. Ainsi le veut la Chambre qui, aujourd'hui, après avoir repoussé par 236 voix contre 220, l'ordre du jour de blâme déposé par les députés algériens, a voté par 282 voix contre 194, l'ordre du jour de confiance présenté par M. Méline et accepté par le cabinet.

Et cependant, M. Jacques, député républicain et partisan du régime civil, a établi que la responsabilité des faits relatif à l'insurrection oranaise, incombe entièrement à M. Albert Grévy, qui a tenu formellement, quand il a succédé au général Chanzy, à avoir le commandement de toutes les forces militaires en Algérie, à M. Albert Grévy, dont l'aveuglement, quand il s'agissait de prévoir le soulèvement, n'a eu d'égale que l'impéritie, quand il s'est agi de le réprimer.

Le gouvernement général civil sera maintenu et le frère du président de la République continuera d'habiter son palais de Mustapha et de diriger les opérations militaires sans en être responsable. Voilà ce que le gouvernement a obtenu, voilà ce que la Chambre a décidé. Quand aux mesures nécessaires pour assurer la sécurité de l'Algérie, qui, comme l'a fait remarquer M. Jacques, n'existe plus, ni sur la frontière, ni même dans l'intérieur de la colonie, il n'en est pas question. Si Bou-Amena revient, eh bien, on le laissera venir, on ne cherchera même pas à le prendre, parce que, comme l'a dit philosophiquement M. le président du conseil, il n'est pas facile à prendre. On se contentera d'inviter les populations qui habitent la campagne à se réfugier dans les villes jusqu'à ce qu'il plaise au chef arabe de s'en aller. Tel est le maximun de protection que le gouvernement peut assurer aux colons européens. Il est vrai que si l'Algérie reste quelques années encore entre les mains de M. Albert Grévy, les colons européens n'auront plus besoin d'être protégés parce qu'il n'y en aura plus.

Paris-Journal

Ceux qui croyaient renverser le cabinet Ferry-Farre ou détrôner Monsieur Frère, vice-roi d'Algérie, en ont été pour leurs frais. Cependant la victoire est restée longtemps indécise, et l'on a pu croire un moment que la majorité républicaine aurait assez le respect d'elle-même et le souci de la justice, pour nous délivrer d'un seul coup de tous les incapables dont l'ineptie a conspiré pour mettre l'Algérie dans l'état où elle est.

C'est naturellement M. Jacques, député d'Oran, qui a commencé le feu. Son discours, prononcé d'une voix molle et somnolente, n'a obtenu qu'un succès d'estime. Il ne manque pourtant pas d'intérêt.

L'historique des derniers événements qui se sont produits dans le sud de la province d'Oran y tient une grande place, et aurait gagné à être abrégé ; mais quand on l'a entendu, ou quand on le lit, il est impossible de ne pas apercevoir la lourde responsabilité qui incombe, en cette tragique affaire, au propre frère du président de la République, M. Albert Grévy est coupable, coupable d'incurie et d'imprévoyance, coupable d'obstination et d'aveuglement.

Il savait, depuis deux ans, ce que nous préparait Bou-Amena, et il n'a pas voulu agir. La Chambre entière le sait, la Chambre entière l'a vu, et cependant il s'est trouvé une majorité pour absoudre M. Albert Grévy.

Le Figaro.

« Baissez le rideau, la farce est jouée. » On est parti en guerre, on a demandé la tête de M. Grévy Albert; on a voué aux dieux infernaux une foule de généraux et de colonels... en paroles; puis, à l'heure du vote, au moment de frapper le grand coup, tout le troupeau s'est mis à bêler le plus anodin de tous les ordres du jour. « Vous êtes un sacripant, vous méritez d'être pendu. Venez donc dîner avec moi... »

Tel est le résultat de cette séance, de laquelle on attendait merveilles et qui, en définitive, a été assommante, aussi bien par la médiocrité, de ses orateurs que par le décousu de la discussion. Ajoutez une salle bondée de jobards, qui ont sué sang et eau pour écouter M. Jacques, et une chaleur torride à faire voter la dissolution dans les vingt-quatre heures. M. Gambetta avait l'air d'un homard sur un fauteuil. Seul, Mustapha-Pacha, assis dans la tribune présidentielle, semblait à son aise dans cette usine. Il écoutait sans comprendre et s'intéressait prodigieusement aux dissertations du général Farre.

Le Triboulet

. . . .

Enfin, voici le ministre de la guerre, M. Farre en personne, avec un discours que ses expéditionnaires lui ont composé. Cela commence par un cours de géographie, au travers duquel il est très-difficile de reconnaître les quatre points cardinaux. L'Est, l'Ouest, le Nord et le Midi dansent, sur les augustes lèvres de M. Farre, une sarabande effrénée. Suit un cours d'histoire, dans lequel on nous apprend que les Arabes nous gagnent toujours de vitesse, nous avons une peine infinie à les attraper. Et puis, il y a les convois qui nous embarrassent, il y a les goums qui manquent de fidélité, il y a les malheureux alfatiers de Saïda qui ont eu l'imprudence de s'exposer à la rage des contingents ennemis. C'est leur faute ! s'écrie le ministre; on leur avait envoyé un domestique pour les prévenir. Bien entendu, c'est la faute de tout le monde, excepté de M. Farre; il prend sa plus grosse voix pour annoncer à la Chambre qu'il saura bien découvrir et punir ceux qui auraient manqué à leur devoir. Est-ce qu'il a l'intention de se suicider ?

Jamais ministre de la guerre n'a produit, à la tribune des Chambres, une aussi triste impression. Jamais fonctionnaire incapable n'a révélé une aussi éclatante incapacité. Tandis qu'il ânonne, le nez dans son manuscrit, on se regarde, on ricane, on souffre, on se demande si c'est bien là un ministre, et l'on pousse un immense soupir de soulagement lorsque le député d'Alger, M. Gastu, prend la parole pour balayer cet amas de sottises ministérielles.

Le seul discours passable de cette longue séance a été prononcé par M. Gastu. Ce député n'est pas un grand orateur, mais il a le courage de son opinion. Le gouverneur général perd l'Algérie, délivrez-nous du gouverneur général. Il s'en est tenu à ce raisonnement, mais il l'a si solidement établi, que la Chambre toute entière, y compris le centre, lui a répondu par un hourrah d'admiration frénétique, après lequel on a pu croire que le ministère et le gouverneur général étaient perdus.

La Petit Caporal

Il n'y a qu'un mot pour caractériser la séance d'hier.

C'est le gâchis.

Gâchis en Algérie où l'imprévoyance du gouverneur général a tout compromis en attendant qu'elle perde tout ; où Bou-Amena peut passer à portée de canons de nos troupes saus qu'on ose tirer sur lui ; où on massacre et où on pille sans que l'autorité militaire ne sache rien empêcher.

Gâchis dans le cabinet où les ministres se renvoient les responsabilités ; où le ministre de l'instruction publique accuse publiquement le ministre de la guerre d'avoir négligé les pressants avertissements du gouverneur général;

Gâchis dans la majorité acclamant les paroles envenimées de M. Brisson et n'osant pas voter la proposition d'enquête ;

Gâchis dans la Chambre, incapable d'écouter, peut-être de comprendre ;

Ne sachant si elle renversera le cabinet ou si elle le maintiendra ;

Attendant six heures avant de pouvoir se faire — nous ne disons pas une conviction — mais une opinion !!

Gâchis surtout parmi les députés, applaudissant à tort et à travers, celui-ci et celui-là, alors que celui-ci dit le contraire de celui-là ;

Gâchis dans les votes, puisqu'on a vu les députés refuser la motion de M. Floquet ;

Donnant la priorité — l'approuvant par là même — à l'ordre du jour de M. Jacques.

A tel point que, répondant à M. Ferry qui déclare ne pouvoir accepter les termes proposés par l'interpellateur, un membre du centre gauche s'est écrié : *C'est entendu* !

Puis, cinq minutes après, ne se rappelant plus ses colères et repoussant cet ordre du jour par plus de voix qu'elle n'avait décidé de le voter en première ligne.

Finissant enfin par voter l'ordre du jour ministériel à 88 voix de majorité.

Et maintenant quel résultat ?

M. Albert Grévy restera gouverneur général de l'Algérie ?

Bou-Amena continuera ses excursions. Il peut piller, tuer, violer ; personne ne le gênera.

Car M. Ferry a eu le cynisme de le dire à la tribune : Bou-Amena est très difficile à arrêter.

Quant aux colons algériens, ils s'arrangeront comme ils pourront.

Le ministère pouvait prendre une attitude virile, se dégager nettement de la responsabilité des actes d'un incapable dangereux.

Il a mieux aimé prendre toute la responsabilité sur lui.

On s'en souviendra quand il aura des comptes à rendre.

Car il faudra bien que ce jour-là vienne, et qu'on abandonne enfin la politique du bec dans l'eau.

Un mot pour finir ; des députés républicains disaient en sortant : les accusations sont fondées, mais en attaquant Albert Grévy, on aurait renversé le ministère, et par qui remplacer M. Ferry ?

Vit-on jamais pareil aveu d'impuissance et n'est-ce pas à désespérer de notre pays ?

Les Journaux de Gauche

Le Rappel

Paris, le 1er Juillet 1881.

« M. H. Brisson a dit, déclare le *Rappel*, en terminant son discours, que les autorités militaires, le gouvernement civil et le ministère auraient, devant le pays, la responsabilité des événements. Il a eu raison, mais nous nous permettons d'ajouter qu'il y a quelqu'un encore qui est responsable du triste spectacle auquel nous venons d'assister, responsable de l'anarchie gouvernementale, ou plutôt de l'absence de gouvernement, c'est la Chambre elle-même. »

La République française

« Hier évidemment, dit la *République française*, au premier vote, la Chambre a exprimé sa véritable opinion sur le gouvernement d'Algérie, qu'elle semble juger décidément incapable. Au deuxième vote elle a reculé devant l'unique sanction qu'elle pût donner à son blâme. C'eût été le renversement du cabinet Ferry et elle comprend fort bien qu'après s'être montré impuissante pendant quatre ans à tirer de son sein un ministère homogène, elle ne saurait, en ces dernières semaines, donner la vie à une combinaison gouvernementale meilleure que celle qui existe. »

Le XIXe Siècle

« Au total, la situation est pire après l'interpellation qu'avant, assure le *XIXe Siècle*.

» Tout cela ne saurrait pourtant durer ainsi. Et nous en appelons à M. Albert Grévy lui-même; nous en appelons au très-vif sentiment de sa dignité qu'on nous dit qu'il a. Qu'il entende le cri du public et qu'il se demande s'il doit rester gouverneur de l'Algérie en de pareilles conjonctures. »

La Paix

Par son refus d'un ordre du jour, dit la *Paix*, par son acceptation d'un autre ordre du jour, le ministère se trouvait mis en cause. Le vote final ne concernait donc pas seulement l'Algérie et il a été en faveur du cabinet.

La Justice

L'écœurement l'emporte, la colère avorte en dégoût, au sortir de cette triste, de cette navrante séance, où la Chambre moribonde que nous avons, où le gouvernement dix fois ramasé qui la représente, sont tombés encore au-dessous d'eux-mêmes : c'est l'injure la plus forte que je puisse leur faire.

Est-ce vrai ? Est-ce possible ? Avons-nous vu ? Avons-nous bien entendu ?... De passion personnelle dans ce débat, nous n'en avons aucune. Les grévystes, les gambettistes se livraient combat.

Pleins de répugnance pour les luttes de personnes, nous ne sommes ni avec les uns, ni avec les autres. Nous n'aimons pas la politique dans laquelle on veut compromettre M. Grévy, nous redoutons celle que fait M. Gambetta. Tout ce qu'il y avait de passions intéressées dans le débat nous est ou étranger, ou hostile. — Mais, en vérité, il s'agit bien de cela ! Que fait-on de la France ? Que fait-on de ses possessions d'Afrique ? Il faut avoir entendu cette séance, il faut la lire.

Des barbares mettent une partie de l'Algérie à feu et à sang. Des Français sont massacrés; des travailleurs espagnols venus sur la foi de la France, sont massacrés; on fuit cette colonie mal défendue; l'Algérie recule de plusieurs années, et, pendant ce temps-là, que font ceux qui sont chargés de la gouverner ou de la défendre ?

Ils écrivent dans les dépêches que tout va à merveille ; ils laissent se préparer tranquillement les insurrections; ils laissent les crimes s'accomplir; ils laissent leurs auteurs échapper au châtiment. On disait : Où est la responsabilité ? — Où elle est? partout.

Responsabilité criminelle dans ces officiers qui auront à démontrer qu'ils n'ont été qu'incapables. Responsabilité politique dans ce gouvernement d'Algérie qui dormait pendant que l'élément militaire perdait tout. Responsabilité égale dans ce gouvernement central qui semble à peine s'être occupé de si tragiques désastres ; qui les a préparés par sa négligence ; qui les a déchaînés par la funeste affaire tunisienne, et qui paraît à la tribune n'avoir pas même la notion de ce qui s'est passé en Afrique !

Le Parlement

. . . .

A l'appui de ses assertions, M. Jacques a cité des faits douloureux, des dépêches qui contiennent quelques « euphémismes » pour ne pas dire plus ; il a malmené plusieurs officiers supérieurs ; mais il serait impossible de déclarer qu'il a mis en relief d'une façon positive la négligence ou l'incapicité du gouverneur général. S'il a par moments provoqué des applaudissements pour ainsi dire unanimes, c'est lorsqu'il a retracé le sort de nos prisonniers traînés derrière les convois de Bou-Amena.

Mais on a généralement trouvé qu'il faisait de notre colonie un tableau par trop sombre, et qu'il aurait pu se dispenser de citer bien des faits inutiles à sa cause. Aussi la Chambre a-t-elle accueilli avec une satisfaction un peu trop marquée les paroles par lesquelles l'orateur annonçait qu'il allait finir. M. Gambetta s'est trompé, nous croyons, sur le caractère de cette manifestation, qui ne prouvait pas que la Chambre se désintéressait du débat, mais simplement qu'elle trouvait que M. Jacques manquait de concision.

Le Globe

La Chambre a voté l'ordre du jour présenté par M. Méline, qui est un témoignage de confiance dans l'énergie que le gouvernement déploiera à l'avenir pour assurer la tranquillité de l'Algérie. Mais le cabinet n'aura sans doute pas l'aveuglement de prendre ce vote pour une victoire, dans les conditions où il l'a obtenue.

Il résulte de cet important débat que le gouvernement civil de l'Algérie a besoin de montrer des qualités nouvelles de force et de vigilance. M. Brisson a prononcé des paroles sévères qui doivent être retenues. Le ministère Jules Ferry saura-t-il comprendre cette leçon? Il n'est que temps.

Le président du conseil a remporté une victoire... mais une victoire à la Pyrrhus, une de ces victoires d'où l'on sort amoindri, une de ces petites victoires qui précèdent presque toujours les grandes défaites.

Le Henri IV

Le ministère l'a échappé belle ! La crainte de provoquer une crise ministérielle a empêché la Chambre de le renverser. Mais en somme, le vote réel s'est fait sur l'ordre du jour de M.Jacques, qui n'a été repoussé que par une majorité de 16 voix. C'est peu, si l'on calcule que tous les membres du gouvernement qui appartiennent à la Chambre ont pris part au vote.

Mais la priorité accordée à l'ordre du jour de M. Jacques implique un blâme sévère pour tous les auteurs responsables des événements qui ont ensanglanté la province d'Oran.

L'Intransigeant

La Chambre, profondément émue des révélatio s apportées à la tribune, et comprenant que les choses ne pouvaient marcher plus longtemps ainsi, a décidé... qu'elle garderait tout le monde.

Le gouverneur général continuera, comme le maire de Meaux dans les *Saltimbanques*, à répéter : « Très bien ! très bien ! » devant les tueries et les pillages de Bou-Amena. Les colonels continueront à regarder passer d'un œil calme, à quelques mètres d'eux, cet insurgé avec tout son butin et tous ses prisonniers ; et les planteurs d'alfa continueront à être razziés absolument comme si ni M. Jacques, ni M. Gasconi, ni M. Brisson, ni M. Ferry n'avaient pris la parole.

Nous serions bien heureux d'apprendre dans quel but on a engagé cette discussion, et quel résultat elle doit avoir sur l'avenir de l'Algérie. On y a dit à peu près textuellement aux colons :

« Vous êtes gouvernés par des idiots et défendus par des goîtreux. Maintenant, comme l'Assemblée et le ministère vous portent le plus touchant intérêt, nous allons vous annoncer une excellente nouvelle : vous continuerez à être défendus par ces goîtreux et gouvernés par ces idiots. »

. . . .

Comme on doit rire à Berlin, à Pétersbourg, à Rome, à Vienne et à Madrid ! Cependant, il est un endroit où l'on doit rire davantage, c'est sous la tente de Bou-Amena.

Le même journal ajoute :

La journée d'hier a démontré l'existence de la conspiration gambetiste que nous avions dénoncée.

En dépit des efforts de M.Gambetta qui avait distribué tous les rôles, le plan a échoué et le gouvernement a obtenu 16 voix de majorité.

L'accablement du président de la Chambre était visible à la sortie de la séance, et tout le monde murmurait, dans les couloirs, qu'il venait de perdre la seconde manche de la partie qu'il a engagée contre l'Elysée.

On affirmait, cependant, que M. Ferry n'avait obtenu les 16 voix qui ont conjuré une crise ministérielle qu'en promettant la démission de M. Albert Grévy dans un avenir prochain.

La Lanterne

Des affaires de l'Algérie, nous ne savons rien de plus après qu'avant. Et nous sommes prévenus que nous n'en saurons pas davantage; car M. J. Ferry n'a pas craint de dire à la tribune qu'en pareille matière le devoir du gouvernement était. de cacher la vérité.

Voilà la « fermeté » en laquelle, d'après M. Méline, nous devons avoir « confiance » pour « déterminer les responsabilités. »

Et nous pouvons être sûrs d'avance que cette même fermeté que le gouvernement a déployée pour intercepter les dépêches particulières, il la déploiera vigoureusement pour tenir la vérité sous le boisseau.

En somme, ce que la Chambre a dit aujourd'hui, c'est que, dans toutes ces affaires algériennes, personnes n'a tort.

Quoique blâmé par 220 voix, le gouverneur général a raison... par 16 voix de majorité.

Le commandement militaire n'a pas tort ; M. J. Ferry a raison.

Il n'y a que les alfatiers et les prisonniers de Bou-Amena qui sont dans leur tort d'avoir été fusillés.

* *

Eh bien, l'opinion publique portera, croyons-nous, un jugement tout autre; et les torts que la Chambre ne veut imputer à personne, l'opinion les imputera certainement à tous, y compris la Chambre.

L'opinion, quoi qu'en en dise, accuse M. le gouverneur général d'imprévoyance et d'inactivité. Personne n'ignore qu'après avoir promis beaucoup, M. Grévy n'a rien fait.

Elle accusera d'impéritie et de négligence grossière l'autorité militaire qui n'a su organiser que le désastre.

Elle accusera le gouvernement d'avoir trompé l'opinion publique et d'avoir couvert les coupables en mettant la lumière sous le boisseau.

Elle accusera la Chambre d'avoir discuté dans le vide et d'avoir épaissi l'obscurité de peur de compromettre la tranquillité de son agonie électorale, en provoquant une crise ministérielle.

Et se voyant refuser de partout la lumière, l'opinion publique n'en deviendra que plus exigeante, si bien qu'elle demandera certainement à la Chambre future que la lumière soit faite et que les coupables soit punis.

Dépêches Télégraphiques

(*Service particulier*)

Insurrection Algérienne

Oran, 30 juin.

Le colonel Mallaret est remplacé par le lieutenant-colonel Duchêne.

Celui-ci occupera la ligne de la Reazalma, qui court dans la vallée de Mekeria.

La colonne Détrie occupera Kreider.

La démission du colonel Quarante est formellement démentie.

Mahdia, 30 juin, 8 h. 30 matin.

Un surveillant des lignes télégraphiques est parti, hier, avec vingt hommes armés, pour rétablir des fils coupés depuis trois jours. Il est revenu dans la nuit avec son escorte. A mi-chemin de Sfax, il a rencontré des Arabes qui lui ont conseillé de rentrer au plus vite à Mahdia : en allant plus loin, il risquerait sa vie.

Ces Arabes lui ont annoncé que les tribus des Hoamas, Zlas, Lienisib et une grande partie des Metalit étaient à Sfax, où il y a eu des troubles et où plusieurs Européens ont été blessés.

On n'a pas ici d'autres nouvelles du sud.

Les Européens de Mahdia commencent à craindre une invasion d'Arabes.

Madrid, 30 juin

El Correo, journal ministériel, dit qu'une note du cabinet français au ministre des affaires étrangères d'Espagne lui annonce que le gouverneur général de l'Algérie a été appelé à Paris.

Il ajoute que les grandes puissances ont envoyé à Madrid un télégramme très-sympathique pour l'Espagne à l'occasion des massacres de Saïda.

On lit dans le *Figaro* :

« 30 juin, 9 h.soir.

» Sfax est en pleine révolte.

» M. Mattei, consul de France, a été blessé.

» Les officiers de la canonnière le *Chacal*, qui étaient descendus à terre pour assister le Consul, ont couru les plus grands dangers, et ils n'ont échappé qu'en se jetant à la nage pour regagner leur navire. »

Les fugitifs espagnols.

On lit dans la *République Française* :

«Barcelone, 30 juin, 6 h. soir.

» Le nombre officiel des fugitifs espagnols venant d'Algérie, débarqués jusqu'aujourd'hui en Espagne, est de 3,357. Les vapeurs d'Alicante et de Victoria sont arrivés hier à Carthagène avec 480 émigrants. Le *Vulcano* et la *Noumancia* sont arrivés également à Alméria avec 586 réfugiés. A Madrid, une souscription est ouverte en leur faveur : la famille royale est inscrite pour cinquante mille réaux, la Compagnie des agents de change pour dix mille. La souscription réunit 25,000 piécettes. Une note diplomatique adressée à la France réclame effectivement une indemnité en faveur des victimes et demande une enquête sur les événements d'Algérie.»

L'agitation dans le sud de la Tunisie

Tunis, 1er juillet

On assure qu'un corps expéditionnaire français, stationné à Manouba, ira, en traversant Tunis, s'embarquer à la Goulette sur le cuirassé la *Reine Blanche*, qui le transportera à Sfax.

Les troupes françaises aideront éventuellement les troupes tunisiennes à rétablir l'ordre dans cette région.

Le consul français, à Sfax, a eu l'avant-bras fracturé par un coup de bâton.

Tous les Européens habitant Sfax se sont réfugiés à bord des vaisseaux français.

La conférence monétaire

Après un ajournement de six semaines, la conférence monétaire s'est de nouveau réunie aujourd'hui, au ministère des affaires étrangères, sous la présidence de M. Magnin, ministre des finances.

Les membres qui avaient assisté aux précédentes séances étaient présents, à l'exception de MM. Kern, délégué de la Suisse. Luzzatti et Simonelli, délégués de l'Italie, en ce moment absents de Paris, de M. Lévy, que remplaçait M. le compte de Knuth, secrétaire de la légation de Danemark, de M. le comte de San-Miguel, que remplaçait M. d'Andrade, chargé d'affaires de Portugal, et de M. de Thœrner, que remplaçait M. le comte Mouravieff, premier secrétaire de l'ambassade de Russie.

La plupart des délégués ont déposé sur le bureau de la conférence les notes préparées par leurs gouvernements pour répondre aux demandes d'informations qui avaient été formulées dans les réunions de la première session.

La prochaine séance aura lieu le samedi 2 juillet à midi et demi.

L'« Ordre »

Le *Clairon* annonce qu'une révolution dans la rédaction de l'*Ordre* vient de s'opérer. Cinq de ses principaux collaborateurs, au nombre desquels se trouve M. Conil, ont été remerciés de leurs services, hier soir.

Le programme électoral du parti jéromiste

Sous peu de jours, le *Napoléon* publiera le programme électoral du parti jéromiste; ce programme aura pour base : révision de la constitution, nomination du chef de l'Etat par le suffrage universel.

Remplacement de M. Cialdini

Rome, 1er juillet.

On assure que M. Menabrea remplacera le général Cialdini, à l'ambassade italienne de Paris.

Les classes laborieuses en Allemagne

Berlin, 30 juin

Suivant la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, le gouvernement impérial aurait l'intention de convoquer le nouveau *Reichstag* avant la fin de l'année, aussitôt que le projet de budget et d'autres projets de loi importants seront prêts, ce qui aura probablement lieu dans le courant du mois de novembre. Outre cela, il faut s'attendre à ce que le Parlement impérial soit saisi d'un vaste projet, tendant à venir en aide aux classes laborieuses, dépourvues de ressources et s'occupant de la création d'une retraite pour les victimes d'accidents, les invalides du travail et les ouvriers âgés.

Comme il n'est guère possible que les travaux du *Reichstag* puissent être terminés avant le commencement de janvier, il est à prévoir que le *landtag prussien* siégera concurremment avec le *Reichstag*.

DERNIÈRE HEURE

L'insurrection en Algérie

Alger, 1er juillet.

Des avis de Saïda affirment que Bou-Amena a entraîné à sa suite la tribu des Sidi-Cheiks Hamyanes et d'autres tribus du sud-ouest de la province d'Oran.

Quelques tribus marocaines sont également favorables à Bou-Amena.

On a reçu des nouvelles défavorables de la province de Constantine.

SÉNAT

(*Service télégraphique particulier*)

Séance du 1er juillet

Présidence de M. Léon Say

BRUITS DE COULOIRS

Les couloirs sont fort agités par suite des événements d'Algérie. On regrette que la nature du vote, émis par la Chambre des députés, n'ait pas forcé M. Albert Grévy à donner sa démission de gouverneur général de l'Algérie.

On est persuadé que la prochaine Chambre demandera une enquête.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures.

ADOPTION DE DIVERS PROJETS

La Chambre adopte en première délibération, la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, ayant pour objet la substitution du brodequin napolitain au soulier et aux guêtres, pour la chaussure des troupes à pied.

Elle adopte également en première délibération, le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour but de déclarer d'utilité publique et d'autoriser, l'exécution par l'Etat d'un canal d'irrigation, dit canal de Manosque, dérivé de la Durance, dans le département des Basses-Alpes.

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

L'ordre du jour appelle ensuite la 2e délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députes, tendant à rendre l'enseignement primaire obligatoire.

M. Oscar de Vallée présente un amendement ainsi conçu : L'instruction primaire élémentaire comprend l'enseignement religieux ; toutefois cet enseignement ne sera pas donné contre le vœu des parents. (Applaudissements à droite.)

Le gouvernement, continue l'orateur, obéit à l'impulsion d'une minorité imbue du fanatisme antireligieux.

M. Foucher de Careil : Ce que nous voulons faire est loin d'être aussi abominable qu'on le représente, nous voulons faire ce qui ce pratique en Italie.

La séance continue.

Bulletin du Commerce

Ventes publiques de Laines A LONDRES

Londres, 30 juin, 6 h. 05 s.

Ventes 8,000 balles.

Prix inchangés.

COTONS

Le Havre, 30 juin.

Cotons (clôture) calmes. Ventes de la journée 400 b.

Liverpool, 30 juin.

Cotons (clôture du marché.) — Ventes de la journée, 10000 balles dont 1000 pour la spéculation et l'exportation et 9,000 pour la consommation.

Marché soutenu.

Importations 17,000 balles.

PRODUITS DIVERS

Anvers, le 30 juin.

Froments. Calmes, prix faibles.

Seigles délaissés.

Pétrole. Tendance calme.

Disponible 19,25, courant 00,00, juillet 19,25 4 derniers, 20,75.

Sucre. Tendance faible.

Disponible 60.25

3 d'oct. 53.25.

Cafés lourds sans affaires.

Londres, 30 juin.

Temps beau.

Cargaisons flottantes.

Marché négligé. Vendeurs pour Californie n. 1 a 49 shil.

Cargaisons arrivées 1, à vendre 4.

Londres, 30 juin.

Sucres bruts et raffinés affaires calmes, dans quelques cas prix en baisse de 3 den.

Marseille, 29 juin.

Blés. Marché lourd, prix en baisse. Ventes de la journée 7,700 qtx.

Importations 62,197 qtx.

Ghirka Berdiauska sept.-oct. 35,50, dur Berdianska poids garanti 126 k. 25,25, Ghirka Nicolaïeff 26.25, tendre Pologne 27 roux d'hiver n. 2 arrivée courant du mois 28 et 27,50 les 100 kil.

Graines orléagineuses : Calmes. On a vendu 5,900 qtx. Ricin Coromandel 27, Sésames Tarsans 15.12,5 les 100 kil.

Cafés fermes. On a vendu 450 sacs Rio Janeiro à 60.50 les 50 kil. ent.

MARCHE LINIER DE LILLE

du 22 juin 1881

Lins de pays. — Affaires limitées aux besoins du moment, prix sans changement.

Lins de Russie. — Les affaires tant en disponible qu'en livrable sont restées à peu près les mêmes que la semaine dernière, prix sans changement, la tendance est un peu plus ferme. Change de Saint-Pétersbourg sur Paris, 3 mois : 258.37.

Étoupes de peignage. — Les affaires ont continué à être très restreintes cette semaine, mais tout fait espérer que le mois prochain elles reprendront leur cours ordinaire.

Fils. — La situation ne se modifie pas sensiblement, on vend au jour le jour pour les besoins immédiats, sans grand changement dans les prix.

Fils de jute. — Semaine de fêtes à Dunkerque. Pas de changement important à signaler.

Toiles. — La recherche devient plus active, mais on n'espère pas voir les transactions devenir plus importantes avant la semaine prochaine.

MARCHÉS BELGES

Peu approvisionnés. Prix stationnaires.

(*Journal-Circulaire*).

MARCHÉ AUX HUILES DE LILLE

Cours précédents.

	Huiles l'hectolitre	Grains l'hectolitre	Tourteaux les 100 ki
Celza	70 .à.. ..	18 ..à22 50	17 25à18 ..
— ep.p.q.	76	.. ..	.. ..
Œill. b. goût.	.. ..	32 .. 24 ..	.. ..
— rousse.	.. ..	.. ..	.. ..
Caméline	61	16 .. 18 ..	16 .. .. ..
Chanvre	.. ..	14 .. 15 ..	13 50 14 ..
Lin du pays.	63 50	23 50 25 ..	24 .0 25 ..
Lin étranger.	62	22 .. 24 ..	21 .. 27 50

Cours du 1 juillet

Huile de colza	.. .. à .. ..
Huile épurée pou quinquet	.. ..
Lin du pays	.. ..
Lin étranger	.. ..
Caméline	.. ..
Chanvre	.. ..

MARCHE AUX FOURRAGES DE LILLE

du 22 au 29 juin

Paille.	750 kil..	1re qual.,	65 fr.,	2e qual.,	60
Foin,	—	—	75	—	70
Lentilles	—	—	105	—	100
Sainfoin,	—	—	80	—	75
Luzerne,	—	—	80	—	75
Trèfle,	—	—	85	—	80
Hyvernage,	—	—	85	—	80

Société Française Financière

Capital : **Vingt-Cinq Millions**

Siège social : 18, rue de la Chaussée-d'Antin

PARIS

Le Conseil d'Administration a l'honneur d'informer MM. les actionnaires que l'exercice clos le 30 juin permet de proposer à l'assemblée générale qui aura lieu le 19 juillet, une distribution de 70 *francs par action*, sans compter une somme très-importante à ajouter aux réserves.

Un à-compte de 30 francs ayant été payé le 1er février, le solde de 40 francs formera la valeur du coupon à détacher le 1er août.

Le président du Conseil d'Administration,

Charles Duval.

NOTA. — Cet établissement financier qui compte dix ans d'une prospérité croissante et non interrompue, n'a jamais distribué moins de 60 francs de dividende par an, et le cours de ses actions était de 550 francs en 1876, de 650 en 1877, de 750 en 1878, de 850 en 1879, de 900 en 1880.

Elles sont cotées officiellement en ce moment 1,000 francs : mais le dividende devant être maintenant de 80 francs, on doit s'attendre à des cours bien supérieurs.

Les actions de la **Société Française Financière** représentent donc un placement de premier ordre, rapportant huit pour cent. 19505—4366

Santé à tous. -- Adultes et Enfants

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

DU BARRY, de Londres

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dyssenterie, constipation, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même engrossesse diarrhée, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie reins intestins, muqueuse, cerveau et sang toute. irritation et toute odeur fiévreuse et se levant. M. le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en acide phosphorique, chlorure de potasse et caséine — les éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, es chairs et les os — (éléments dont l'absence dans le pain, la panade, l'arrow-root et autres farinacées, occasionne l'effroyable mortalité des enfants 31 sur 100 la première année et de beaucoup d'adultes se nourrissant de pain), la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière.» Aux étiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 34 ans de succès, 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, etc

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — Borrel, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure n° 98,614 Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie irritation nerveuse et mélancolie ; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. Léon Peyclet, Instituteur à Eynanças (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boites : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr. ; 24 kil., 70 fr. Aussi *La Revalescière chocolatée*, en boîtes aux mêmes prix. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. Biscuits Antidiabétiques de Revalescière en boites de 4, 7, 16 e 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boites de 36 et 70 fr. *franco*. — Dépôt à Roubaix, chez MM Morelle-Bourgeois, Desfontaine, épicier sur la Place ; Boubert, Epicerie-Centrale, 13, rue St-Georges ; à Tourcoing, chez M. Bruneau pharmacien, rue de Lille, Despinoy, épicier, e partout chez les bons pharmaciens et épicier Pa Du Barry et Cie (Limted), rue Castiglion —ris.

Propriétaire Gérant : Alfred Reboux

Roubaix. — Imp. Alfred Reboux